

AGENTS HOSPITALIERS DE FRANCHE-COMTÉ

DU SANITAIRE, SANITAIRE ET SOCIAL ET DU SOCIAL

SANS présentation du passe sanitaire,
vous serez suspendus dès ce 15 septembre :

⇒ sans salaire

⇒ sans possibilités d'exercer NULLE PART, votre métier

⇒ tout arrêt de travail débuté à partir du 15/09 ne sera pas et plus indemnisé

"Après avoir tant donné depuis 18 mois"

**RDV en tenue de travail
mercredi 15 septembre**

13h Parvis du CHU Jean Minjoz

**Vaccinés, NON-Vaccinés,
tous solidaires !**

L'Hôpital a besoin de tout le monde !